

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 30 août 1993

LETTRE DU 30 AOÛT 1993

Chères Collègues et chers Collègues,

Après quelques semaines au cours desquelles les activités de l'APRUM ont été plus ou moins mises en veilleuse, voici que s'annonce la rentrée et la reprise des travaux du Conseil de l'Association.

À vrai dire, le dossier relatif à la Caisse de retraite a continué de retenir l'attention de l'APRUM. Au cours de réunions tenues le 22 juin et le 25 août 1993, le Comité de retraite a étudié les propositions mises de l'avant par les divers porte-paroles (représentants de syndicats, d'associations, de retraités et retraitées, etc.) en vue de l'utilisation qui pourrait être faite du surplus actuariel en date du 31 décembre 1991. Vous vous souviendrez, à ce sujet, qu'une indexation de 5,62% a été accordée aux personnes qui avaient le statut de retraitées au cours de l'année civile 1991.

Il n'y a pas à se surprendre du fait que les intérêts de diverses composantes de la communauté universitaire qui participent au Régime de rentes ne soient pas toujours convergents. Par exemple, l'indexation éventuelle du maximum de 60 000\$, pour les pensions versées au moment de la retraite, n'intéresse évidemment pas la quasi totalité des membres du personnel non enseignant. Par contre, la possibilité de prendre sa retraite avant 60 ans -- et cela sans diminution actuarielle de la rente -- n'intéresse pas la grande majorité des membres du personnel enseignant. Des arguments sont mis de l'avant pour utiliser une partie du surplus actuariel pour financer l'un ou l'autre des projets soumis à l'attention du Comité de retraite.

Un élément cependant retient l'attention de toutes les composantes du Comité: la priorité à accorder à la bonification des rentes par le truchement d'indexations corrélées avec les augmentations de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Il n'est pas impossible que des solutions soient trouvées qui reposent sur d'éventuelles augmentations des contributions à verser à la Caisse par les participants encore actifs. Ces éléments ne touchent évidemment pas les personnes retraitées. Notre collègue, le professeur Louis-Philippe Phaneuf, qui représente l'ensemble des retraités et des retraitées au Comité de retraite, suit le dossier de très près en étroite liaison avec le Conseil de l'APRUM.

Avec l'arrivée prochaine de l'automne, les traditionnels déjeuners du 3^e jeudi de chaque mois (de 12:00 à 14:00) reprendront au Restaurant La Lucarne, 1030 rue Laurier ouest. Ne manquez pas l'occasion de venir y rencontrer vos collègues du Conseil ... et les autres!. Notez déjà les dates suivantes :
16 septembre, 21 octobre et 18 novembre.

Le Trésorier me prie de rappeler aux personnes intéressées que la cotisation annuelle est toujours de 20\$.

Je vous salue bien cordialement.

Le Président
Jacques St-Pierre
JSP/fsp